

DECRET N°2013- 230 DU 03 MAI 2013

portant nomination des officiers supérieurs de
Police au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et des Cultes.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 portant structure-type des Ministères
- Vu** le décret n°2012-429 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Vu** le décret n°97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n° 2013- 199 du 18 avril 2013 portant nomination de trois (03) fonctionnaires de Police au grade de Contrôleurs Généraux de Police ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 avril 2013.

DECRETE :

Article 1^{er} : Les officiers supérieurs de Police dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes.
Il s'agit de :

- Directeur de Cabinet : Contrôleur Général de Police **Jean TOZE**
- Conseiller Technique à la Sécurité : Commandant **Ismaël ADJANOHOUN**
- Directeur Général de la Sécurité Publique : Commissaire Principal de Police **Thomas CODJO**
- Directeur de la Coopération Technique de Sécurité : Commissaire de Police de 1^{ère} Classe **Latifou Sam ADEKAMBI**
- Directeur de la Transmission et de la Télésurveillance : Lieutenant Colonel **Emile ELOMON**
- Directeur de la Coordination de l'Information et de la Documentation : Commissaire Principal de Police **Achille BLOCHAOU**
- Secrétaire Général de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) : Commissaire Principal de Police **Dadé Pierre LOKO**
- Directeur Central de la Sécurité Publique : Commissaire principal de Police **Louis T. TOKPANOU**
- Directeur Central de la Police Judiciaire : Commissaire Principal de Police **Aristide Makpondéhou DAGOU**
- Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Police : Commissaire Principal de Police **Grégoire G. LOKO**
- Directeur des Ressources Humaines de la Police : Commissaire Principal de Police **Urbain LALOU**
- Directeur des Ressources Financières de la Police : Commissaire de Police de 1^{ère} Classe **Zaki Taïrou K. G. SINAGONRIGUI**

Directeur Central des Renseignements Généraux et de la Surveillance du Territoire	: Commissaire Principal de Police Didier ATCHOU
Inspecteur Général des Services de Police	: Commissaire Principal de Police Martial Pascal HOUNSINO
Directeur des Etudes, de la Réglementation et du Contentieux	: Commissaire Principal de Police Edmond BANOIN
Directeur des Services Santé, des Affaires Sociales, Culturelles et Sportives (DSS-ASCS) de la Police	: Commissaire Principal de Police Bénito G. L. SANTOS
Directeur de l'Agence Nationale de la Protection Civile	: Commissaire Principal de Police César AGBOSSAGA
Directeur Adjoint de l'Agence Nationale de la Protection Civile	: Sapeur-Pompier Sékou Gildas N'DAH
Directeur de l'Equipement et du Génie de la Police	: Commissaire Principal de Police Etienne da MATHA
Directeur de la Formation Professionnelle et de la Coopération Technique	: Commissaire Principal de Police Nestor ATTOLOU
Directeur Départemental de la Police Atlantique-Littoral	: Commissaire principal de Police Kossi SEDOHOUN
Directeur Départemental de la Police Nationale Ouémé-Plateau	: Commissaire principal de Police Sévérin O. OGOUCHORO
Directeur Départemental de la Police Nationale Mono-Couffo	: Commissaire principal de Police Mathias AGBOTAN
Directeur Départemental de la Police Nationale Zou-Collines	: Commissaire principal de Police Foudou IDRISSOU
Directeur Départemental de la Police Nationale Alibori-Borgou	: Commissaire principal de Police Orou- Nan BIO SOUROU
Directeur Départemental de la Police Nationale Atacora-Donga	: Commissaire principal de Police Koto Yérima YAROU BAGUIDI.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 mai 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale,



Dr Boni YAYI

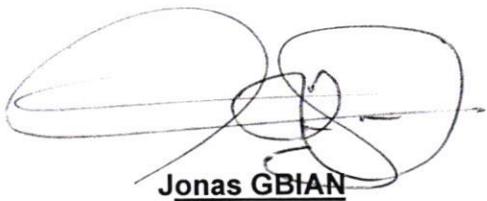
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



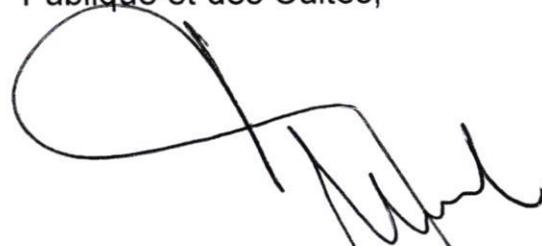
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité,
Publique et des Cultes,



Jonas GBRIAN



Benoît Assouan Comlan DEGLA

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 HCJ 2 - PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF 4 MISPC 4 AUTRES
MINISTERES 24- SGG 4 - DGB-DCF-DGTCP-DGDDI 4 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-CSM-IGAA 3 -
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP2-CCIB1-INTERESSES JO 1.